

## Pourquoi ces mesures ?

Alors que des teneurs maximales en pesticides dans l'eau et les aliments sont définies, **il n'existe pas à ce jour de réglementation concernant la présence de ces molécules dans l'air.**

Malgré cela, de nombreuses AASQA mènent des mesures depuis plus de 20 ans pour documenter l'exposition de la population aux pesticides dans l'air. Air Breizh réalise depuis 2005 des prélèvements dans des contextes agricoles variés.

Pour l'**année 2023**, la surveillance régionale des pesticides dans l'air a été mise en œuvre à travers deux dispositifs déployés sur la métropole rennaise :

- sur le site péri-urbain de **Mordelles** près de Rennes, dans le cadre de la surveillance nationale ;
- sur le site urbain du **Thabor** à Rennes dans le cadre d'un projet pluriannuel financé par Rennes Métropole (cf. encadré ci-contre).

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, les mesures ont été réalisées sur la totalité de l'année.

## Protocole de mesure

### Deux points de mesure :

En 2023, les pesticides ont été mesurés sur **2 sites** :

- Le **site historique péri-urbain de Mordelles** (35), près de Rennes : il s'agit d'un site sous influence agricole de type grandes cultures. Il fait partie des sites retenus dans le cadre de la surveillance pérenne nationale.
- Le **site urbain de Rennes Thabor**, situé dans le centre-ville de Rennes. Il s'agit d'un site de mesure réglementaire, assurant la surveillance des niveaux de fond de l'agglomération.

### Diffusion des données en open-data :

Les résultats des mesures de pesticides dans l'air réalisées par Air Breizh sont consultables en libre accès sur notre site internet.

Ils sont par ailleurs regroupés au niveau national dans la base 'Phytatmo' pilotée par la Fédération Atmo France.

### Projet pluriannuel avec Rennes Métropole sur la surveillance des pesticides dans l'air (2022-2026)

A travers ce projet, Rennes Métropole souhaite renforcer ses connaissances sur la question des pesticides dans l'air de façon à connaître l'exposition des habitants à ces polluants et à mieux cibler ses actions sur le territoire.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de sa compétence relative à la qualité de l'air et de son plan pour une alimentation durable visant un territoire zéro-pesticide de synthèse à l'horizon 2030.



Site de Mordelles



Site du Thabor (Rennes)

### Moyens et méthodologie :

Des **prélèvements hebdomadaires** ont été réalisés à l'aide d'un préleveur bas débit et selon les normes en vigueur. 26 prélèvements ont été réalisés sur le site de Mordelles (selon les recommandations de l'ANSES) contre 48 sur le site de Rennes Thabor. Pour ce dernier, l'objectif des mesures réalisées dans les deux premières années du projet avec Rennes Métropole était de documenter le plus finement possible l'évolution des niveaux expliquant ces prélèvements réalisés en continu.

**72 molécules** ont été recherchées (liste nationale préconisée par l'ANSES) à savoir :

- 27 herbicides (lutte contre les mauvaises herbes),
- 21 fongicides (lutte contre les champignons et moisissures),
- 23 insecticides (lutte contre les insectes),
- 1 rodenticide (lutte contre les rongeurs).

Parmi ces substances, **39 sont interdites d'utilisation**. Le suivi de ces substances reste pertinent pour observer leur décroissance dans le compartiment aérien.

## Quels sont les enseignements ?

### 16 substances détectées (parmi les 72 substances analysées) :

Entre 11 et 15 substances ont été détectées respectivement sur les sites de Mordelles et du Thabor représentant un total de **16 substances différentes** sur les deux sites.

**56 substances (sur les 72) n'ont jamais été détectées sur les deux sites.** Parmi ces substances, 36 sont interdites d'utilisation et 20 sont autorisées en agriculture mais le plus souvent utilisées dans de très faibles quantités.

### 3 substances interdites d'utilisation en usage agricole (parmi les 16 substances détectées)

Parmi les substances détectées, **3 sont interdites d'utilisation en agriculture** : 1 fongicide (pentachlorophénol) et 2 insecticides (lindane et chlorpyrifos méthyl).

Le **lindane** a été détecté dans la quasi-totalité des prélèvements. Cela s'explique par sa forte rémanence dans l'environnement. Ajoutons que pour la seconde année consécutive, les niveaux rencontrés sur le site du Thabor sont plus élevés que ceux du site de Mordelles.

Comme en 2022, le **pentachlorophénol** a été détecté uniquement sur le site du thabor (durant la période estivale, à de faibles niveaux de concentrations). Utilisé dans le traitement du bois, il a été interdit d'utilisation en tant que produit phytosanitaire en 2003.

Le **chlorpyrifos méthyl** a été détecté dans un échantillon du site de Mordelles au mois de mars 2023. Depuis son interdiction dans le cadre d'un usage agricole en avril 2020, il avait été détecté dans un seul prélèvement à Mordelles en 2021.

### Les herbicides sont majoritaires au sein des substances détectées

Les substances les plus détectées (>20%) sont identiques sur les deux sites malgré leurs configurations différentes. Il s'agit principalement d'herbicides.

Au sein de cette famille de pesticides, quatre substances sont les plus mesurées : la pendiméthaline, le prosulfocarbe, le S-métolachlore et le triallate (constat identique depuis plusieurs années). Le S-métolachlore sera interdit en agriculture à partir d'avril 2024. Il sera intéressant de suivre son comportement dans l'air dans les années à venir.

### Des concentrations automnales bien inférieures à celles des années précédentes

La période de l'automne présente habituellement les niveaux de pesticides dans l'air les plus élevés, qui s'expliquent principalement par les concentrations en prosulfocarbe, herbicide appliqué sur les céréales d'hiver.

Pour l'année 2023, le cumul hebdomadaire maximal mesuré pour cette substance est dix fois inférieurs à celui rencontré en 2022.

Plusieurs explications possibles ont été avancées : des conditions très pluvieuses durant l'automne qui ont retardé les semis de céréales d'hiver (diminution des surfaces à traiter), peu de conditions propices à l'application des produits, une évolution de la réglementation en 2023 pour le prosulfocarbe (diminution des doses applicables).

### Perspectives 2024 :

La surveillance a été prolongée en 2024 sur ces deux sites : Mordelles (retenu comme site régional dans le cadre de la surveillance nationale) et Thabor.

Suite à l'enquête sur les usages agricoles autour du site de Mordelles réalisée par la Chambre d'agriculture de Bretagne (financement PRSE) en 2023, une réflexion sur l'adaptation de la liste des substances analysées a été menée en 2024 (révision de la liste au 01/01/25).

Le projet avec Rennes Métropole s'est poursuivi en 2024 à travers deux actions : l'une sur la "mesure", et l'autre centrée sur les "usages" en exploitant plus finement la base nationale des ventes.

#### Pour aller plus loin :

Le rapport d'étude est en ligne sur notre site internet (rubrique publications).

### Pour en savoir plus

#### AIR BREIZH

3 rue du Bosphore – Tour ALMA  
8<sup>ème</sup> étage

35200 Rennes

Tél. 02 23 20 90 90

[www.airbreizh.asso.fr](http://www.airbreizh.asso.fr)

#### Contact :

Gaël Lefeuvre (Directeur)